



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport du comité d'experts

Unité de Recherche :

Centre de Recherches en Droit Public (CRDP),

EA 381

de l'Université Paris 10



mars 2008

Rapport du comité d'experts



L'Unité de recherche :

Nom de l'unité : Centre de Recherches en Droit Public (CRDP)

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 381

Nom du directeur : L. TALLINEAU

Université ou école principale :

Université Paris 10 Nanterre

Autres établissements et organismes de rattachement :

Date(s) de la visite :

22 janvier 2008

Membres du comité d'évaluation



Président :

M. André ROUX, Professeur à l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3, Directeur du GERJC CNRS UMR 6201

Experts :

M. Philippe AUVERGNON, Dr-CNRS, Directeur du Centre de droit comparé du travail et la sécurité sociale (Bordeaux 4 UMR 5114)

Mme Laurence BOISSON DE CHAZOURNES, Professeur à l'Université de Genève

M. François COLLART DUTILLEUL, Professeur à l'Université de Nantes

Mme Corinne SAINT-HALARY-HOUIN, Professeur à l'Université Toulouse 1

M. Yves SASSIER, Professeur à l'Université Paris 4

M. Jean-Louis BILON, DR-CNRS, Directeur de l'UMR 5815, Université de Montpellier 1

Expert(s) représentant des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

M. Olivier BEAUD, Professeur à l'Université Paris 2, Panthéon-Assas

Observateurs



Délégué scientifique de l'AERES :

M. François de SAINT-BONNET

Représentant de l'université ou école, établissement principal :

M. Antoine LYON-CAEN, Vice-président de l'Université Paris 10 Nanterre

Rapport du comité d'experts



1 • Présentation succincte de l'unité

- 7 PR, 6 MCF
- 11 HDR
- 12 publiants pour 13 EC
- 6 thèses soutenues
- 40 doctorants

2 • Déroulement de l'évaluation

L'évaluation de l'équipe a été faite en la présence de l'ancienne responsable du Centre : le professeur Lucile Tallineau, et ses deux successeurs, les professeurs, Frédéric Rolin et Mathieu Conan, eux-mêmes assistés du professeur Laurence Folliot Lalliot, tous en poste à l'Université de Paris 10 Nanterre.

Les documents produits exposent de manière très complète les activités de l'équipe. Le bilan rétrospectif et le projet prospectif ont été rappelés par Lucile Tallineau dans son exposé introductif où elle a notamment mis l'accent sur le changement de génération au sein du Centre : après le départ de trois personnes dont elle-même, le Centre poursuit sa voie avec une nouvelle direction et un renouvellement de ses membres. Elle a notamment insisté sur le fait que les récents recrutements faits à Nanterre avaient pu apporter du sang neuf, assurant ainsi l'avenir de l'équipe qu'elle dirige.

3 • Analyse globale de l'unité, de son évolution et de son positionnement local, régional et européen et 4 • Analyse équipe par équipe et par projet

Il ressort de la lecture du rapport et de la discussion que l'avenir du CRDP est désormais assurée et qu'il va emprunter la double voie inaugurée par ses deux fondateurs : d'un côté, les recherches sur les finances publiques et de l'autre, le droit public économique.

Le Comité d'évaluation tient à souligner que le CRDP est une des rares équipes qui fait en France une véritable recherche de grande qualité en matière de finances publiques. Cela est dû évidemment à la personnalité scientifique de sa directrice et au fait qu'elle a réussi ici à former quelques élèves (un professeur et un MDC) qui sont désormais membres du CRDP. La discussion a montré qu'il restait difficile de trouver des bons thésards dans une discipline un peu négligée, mais plus exigeante qu'on ne croit.

Le second axe sur le droit public économique, plus exactement sur les rapports entre « droit et économie » va probablement connaître un essor certain dans les prochaines années ; l'alliance entre les professeurs de l'équipe laisse espérer un développement des recherches en la matière, avec une

accentuation marquée sur la recherche appliquée en raison des liens noués avec certains professionnels et qui ont débouché sur des « contrats » prometteurs.

Le CRDP joue également un rôle important dans l'animation des doctorants par son cycle de conférences, dont l'objet dépasse le seul domaine des axes de recherches de l'équipe.

Certains membres du Comité d'évaluation se sont émus de l'absence d'un véritable axe de recherches sur le droit constitutionnel dans un tel Centre à l'intitulé aussi large, D'autres ont noté le poids déterminant d'un des membres de l'équipe, désormais professeur émérite, dans la direction des thèses. L'ensemble du Comité a également noté une certaine redondance du thème du « droit et de l'économie » que l'on retrouve dans certains Centres de Paris 10 - la question demeurant de savoir dans quel sens on entend ici l'économie et comment les juristes entendent travailler avec les économistes, tâche qui n'est pas facile. Ces quelques observations critiques ne remettent pas en cause l'appréciation positive sur le travail effectué et sur le programme de recherches du CRDP.

5 • Analyse de la vie de l'unité

Comme pour toute petite équipe, le CRDP est donc à la merci de changement dans la composition de son équipe. Elle a dû subir la défection de l'un des membres de l'équipe qui était porteur du programme « Attractivité économique du droit », désormais pris par d'autres tâches ; cet épisode indique - soit dit en passant - le danger de faire appel à des professeurs « associés » pour « dynamiser » l'Université car leur disponibilité n'est pas à toute épreuve. Mais cette défection a été compensée par un recrutement qui ouvre, en outre, un champ nouveau d'études avec le droit comparé des marchés public.

Le Comité d'évaluation a donc quelque raison de penser que, si dans les prochaines années, la composition de l'équipe reste stable, celle-ci, quoique petite par la taille, contribuera à enrichir la science du droit public sur les deux segments de son activité (finances publiques et droit administratif).

En réalité, la principale difficulté à laquelle semble confrontée le CRDP est d'ordre logistique. L'absence d'un véritable personnel de secrétariat et de locaux spacieux tout comme le manque d'une véritable bibliothèque spécialisée constituent autant de freins au développement d'une équipe dont les objets de recherche sont très légitimes et dont le potentiel pourrait s'accroître au fil du temps en raison de l'attraction qu'exerce sur les étudiants le droit public économique. L'avenir de l'équipe va donc dépendre forcément des moyens qui pourront lui être alloués et de sa capacité - déjà démontrée ici (à propos de deux gros contrats) à trouver des financements avec l'extérieur (contrat avec France Télécom et avec l'Agence spatiale européenne).

6 • Conclusions

Il découle des observations précédentes que le CRDP est un Centre qui remplit tout à fait correctement les missions qu'il s'est fixées et qu'il peut se fixer, et que c'est d'autant plus honorable qu'il doit ce dynamisme au seul dévouement de ses responsables, tant le dénuement matériel est ici criant. Au chapitre des regrets, le Comité peut seulement noter que, comme dans presque tous les Centres en fonction dans les Universités, l'engagement est inégal entre ses membres de sorte que l'existence et le fonctionnement de l'institution reposent sur l'engagement de quelques-uns. D'où un certain risque : le dévouement s'il est une grande vertu peut aussi s'épuiser et ne garantit pas toujours la pérennité d'une institution.

Points forts :

- Équipe de renom conduisant une recherche en matière de finances publiques d'autant plus appréciable qu'il s'agit d'un champ trop souvent déserté par les facultés de droit
- Équipe qui investit le champ des rapports entre droit et économie. Un axe novateur qui devrait connaître dans les années à venir un essor important
- Une politique efficace et exigeante de suivi des doctorants

Points à améliorer :

- Faiblesse excessive des moyens administratifs et logistiques (absence de secrétariat, locaux exigus)
- Utilité de développer une véritable bibliothèque spécialisée
- Engagement inégal des différents membres de l'équipe dans la bonne marche de celle-ci. Ce déséquilibre pourrait, à terme, menacer le développement et l'existence même du laboratoire

Observations générales

Le comité de visite a pu observer en écoutant les différents intervenants que l'Université de Nanterre réunissait dans le domaine du droit privé, public et de l'histoire, des individualités remarquables. A pu être observé dans chaque discipline un haut niveau de recherche et s'est dégagée l'impression d'une très bonne entente et d'une connexion régulière entre les équipes. D'une manière assez nette, le souci d'assurer le renouvellement des générations et le rajeunissement des chercheurs est manifeste. Cependant, la recherche paraît souvent très fractionnée en équipes très petites (CREDOF, CDPC) ou petites (CEGEC). Il est permis également de regretter une séparation très nette entre privatistes et publicistes et une certaine dilution des crédits lesquels sont en grande majorité consacrés à la documentation et aux ouvrages. Les croisements thématiques sont assez nombreux. Mais les équipes fonctionnent, font un énorme effort d'encadrement des doctorants lesquels sont véritablement au cœur du système de la recherche et cela est d'autant plus remarquable que les locaux sont assez exigus bien que très corrects et que ces équipes souffrent d'une insuffisance manifeste de secrétariat et de logistique.

L'interaction recherche-enseignement est en général très forte et les étudiants se trouvent eux-mêmes au centre de certains dispositifs, tels que l'organisation de séminaires ou de colloques.

En raison des chevauchements ou des croisements sur certaines thématiques : l'analyse économique, les droits fondamentaux, le droit communautaire, il serait peut être souhaitable que des rapprochements soient effectués entre certaines équipes pour optimiser les locaux en réunissant des bibliothèques afin de dégager de l'espace et pour accroître la visibilité des centres à l'extérieur. Des rapprochements pourraient par exemple être envisagés entre le CEJEC et le CEDIN sur la thématique du droit international et communautaire ; entre le CREDOF et l'UMR CTAD autour de la théorie du droit et des droits fondamentaux.

Mais le sentiment du comité d'évaluation est que ces équipes font un travail de recherche de haut niveau avec des moyens très limités.